

Séance du 28 novembre 2024

Délibération 2024_20

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 novembre 2024

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DANDRÉ Fabien, DESTRUHAUT Thierry, LARGEAU Brigitte et RENARD Jeanne.

Objet : assurance du personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le souci de réduire les charges de fonctionnement de la commune et afin de renouveler le contrat d'assurance des risques statutaires qui arrive à échéance, il a demandé une comparaison des tarifs de la société d'assurance CNP avec ceux de la société GROUPAMA.

Cette dernière a fait une proposition égale voire plus intéressante en matière de garanties et cotisations, à la couverture de l'ensemble des polices actuellement contractées auprès de la CNP.

Compte tenu du résultat de cette consultation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas renouveler auprès de la CNP le contrat actuel et de conclure avec Groupama pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2025, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de ne pas renouveler le contrat actuel établi avec la société d'assurance CNP. La fin de ce contrat interviendra le 31 décembre 2024.

DECIDE de conclure avec Groupama, pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2025, un contrat au taux de 7 % pour les agents affiliés CNRACL et 1,20 % pour les agents affiliés IRCANTEC, y compris les charges patronales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-Martin-d'Oney, le 3 décembre 2024
Le Maire, Philippe SAËS

